# Personalvorsorge Swissport | Prévoyance professionnelle Swissport

# Information n° 39 à l'attention des assurés

25 mai 2016

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa réunion du 11 mai 2016, le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2015 de la Prévoyance professionnelle Swissport / PPS.

# Les principales informations en bref

- Taux de couverture de 113,3% au 31 décembre 2015 et de 113,3% au 30 avril 2016
- Bas niveau des frais d'administration et de gestion de fortune
- Réunions d'information sur les lieux de travail de Bâle, Genève et Zurich (2x)
- Election de renouvellement du Conseil de fondation issue de l'élection des représentants des salariés
- Calculateur de simulation PKS.live
- Hypothèques à des tiers

## Réunions d'information - dates à ZRH, BSL et GVA

Dans l'Information n° 38 à l'attention des assurés en date du 29 mars 2016, nous vous avons indiqué, dans notre aperçu de la révision des facteurs de conversion, que les décisions sur les nouveaux facteurs de conversion seront prises lors de la 72° réunion du Conseil de fondation du 20 juin 2016 et que vous en serez ensuite informés.

Nous allons regrouper cette année les réunions d'information sur les comptes annuels et celles sur les nouveaux facteurs de conversion.

Le Conseil de fondation et la Direction de la PPS vous invitent cordialement à participer à l'une des réunions d'information indiquées ci-dessous.

- Réunion d'information à Zurich (anglais)
   Board Room, 1<sup>er</sup> étage, immeuble Chromos le mardi 28.06.2016, à 16 h 00
- Réunion d'information à Bâle (allemand)
   salle de réunion Direction BS, immeuble de l'aéroport, côté suisse, 4<sup>e</sup> étage le mercredi 29.06.2016, à 13 h 00
- Réunion d'information à Zurich (allemand) salle de réunion Herkules A2-456, Terminal 1, 2<sup>e</sup> étage le vendredi 01.07.2016, à 14 h 00
- Réunion d'information à Genève (français)
   Salle de presse AIG
   le vendredi 01.07.2016, à 14 h 30

Le jour de ces réunions, la présentation sera mise en ligne sur notre site internet (<u>www.pv-swissport.ch</u>) sous 'Publications' => 'Informations'.

Pour compléter l'Information n° 38 à l'attention des assurés en date du 29 mars 2016, vous trouverez sur notre site, sous 'Publications' => 'Informations', la présentation de 12 pages «Information concernant la révision des facteurs de conversion, mars 2016».

# Personalvorsorge Swissport | Prévoyance professionnelle Swissport

#### Comptes annuels 2015

Le Conseil de fondation a approuvé à l'unanimité les comptes annuels 2015 lors de sa réunion du 11 mai 2016. Ils ont été révisés par l'organe de révision indépendant KPMG AG, Zurich. Les comptes annuels seront prochainement consultables sur notre site, sous 'Publications' => 'Informations', dans leur version allemande, française et anglaise. Pour des raisons de coûts, nous ne procéderons pas non plus cette année à la diffusion de la version papier des comptes.

Les principaux chiffres-clés des comptes annuels 2015 sont indiqués ci-dessous:

Actifs au	31.12.2015	31.12.2014
Total du bilan en mio CHF	773,51	764,33
Capitaux de prévoyance et provisions techniques en mio CHF	677,57	666,76
<ul> <li>dont capitaux de prévoyance des assurés actifs</li> <li>dont capitaux de prévoyance des rentiers et rentiers AI</li> <li>dont provisions techniques</li> </ul>	408,54 255,65 13,37	423,63 230,12 13,02
Réserve de fluctuation en mio CHF	89,95	102,66
Bénéfice/perte en mio CHF	-12,71	19,18
Taux de couverture Performance nette des placements Rémunération des avoirs de vieillesse des actifs Rémunération des capitaux de couverture des rentes	113,3% 0,49% 2,00% 3,00%	115,4% 6,37% 3,75% 3,00%
Frais d'administration par personne en CHF	237	247
Nombre d'actifs Nombre de rentiers	3819 548	3452 487

Les frais totaux de gestion de fortune correspondent à 0,20% de la fortune de placement (contre 0,22% l'année précédente). La PPS fait donc toujours partie des caisses de pension affichant des frais de gestion de fortune très bas.

La PPS investit principalement dans des placements indexés à faibles coûts de gestion. Par ailleurs, de concert avec d'autres caisses de pension gérées par PFS SA, elle a négocié, avec de grandes banques, des contrats de gestion de fortune assortis de commissions peu élevées. Ces commissions sont calculées sur la base de la fortune de placement totale de toutes les caisses de pension concernées. La fortune de chacune des caisses de pension est gérée individuellement et investie uniquement en fonction de la directive du Conseil de fondation correspondant.

Le rendement réalisé au cours de l'exercice en cours est de 0,62% fin avril pour la PPS. Le taux de couverture est de 113,3% fin avril. Vous pouvez consulter le taux de couverture actuel, mis à jour chaque mois, sur notre site sous 'Performance'.

# Election de renouvellement du Conseil de fondation – issue de l'élection des représentants des salariés

Au terme d'un mandat de trois ans, les représentants des salariés au Conseil de fondation de la PPS devaient être nouvellement élus d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Tous les salariés assurés actifs des sociétés affiliées de la PPS avaient le droit de vote. Une représentante ou un représentant des sites de Genève, Zurich et Bâle devait être élu(e).

# Lieu de travail Zurich

La représentante en exercice, **Mme Margrit Coimbra**, était candidate à sa réélection. A défaut d'autre candidat au 19 avril 2016, date de la fin de l'appel à candidature, celle-ci est tacitement réélue. Nous adressons nos félicitations à Mme Margrit Coimbra.

# Personalvorsorge Swissport | Prévoyance professionnelle Swissport

## ■ <u>Lieu de travail G</u>enève

Le représentant en exercice, **M. Ralf Müller**, était candidat à sa réélection. A défaut d'autre candidat au 19 avril 2016, date de la fin de l'appel à candidature, celui-ci est tacitement réélu. Nous adressons nos félicitations à M. Ralf Müller.

#### Lieu de travail Bâle

La représentante en exercice, Mme Sonja Eckerlin, va prendre une retraite bien méritée. Elle quittera donc notre Conseil de fondation au 30 juin 2016.

MM. René Meier (BSOC) et Christian Goepfert (BSOP) se sont portés candidats à sa succession. Dans le cadre du scrutin à bulletin secret, **M. René Meier** l'a emporté avec 65 voix contre 59. Nous adressons nos félicitations à M. René Meier. Nous remercions M. Christian Goepfert d'avoir fait acte de candidature et d'avoir ainsi exprimé l'intérêt qu'il porte à notre cause commune.

#### Calculateur de simulation

Par ailleurs, le Conseil de fondation et la Direction de PFS SA ont le plaisir de vous annoncer le lancement de l'outil de simulation **PKS.live**. Le calculateur de simulation offre aux assurés actifs la possibilité de calculer, sur la base des données d'assurance actuelles, les effets d'opérations commerciales sur les cotisations et les prestations futures. Vous pouvez, entre autres, réaliser des calculs de simulation si vous êtes intéressé par un autre plan d'épargne ou si vous voulez effectuer des versements uniques ou des retraits dans le cadre de l'encouragement à la propriété (EPL). De même, vous pouvez simuler les prestations de vieillesse de votre retraite (anticipée). L'outil est simple à utiliser et comprend des textes d'aide. Faites l'essai...

En cliquant sur 'Calculateur de simulation' sur notre page d'accueil, vous accéderez directement à la page correspondante. Vous trouverez toutes les données de connexion sur le dernier certificat d'assurance personnel qui vous a été envoyé par courrier en février 2016. Vous avez besoin de votre numéro d'assuré qui figure en haut à gauche de votre certificat d'assurance ainsi que du mot de passe qui se trouve en bas à droite du certificat d'assurance (suite de caractères alphanumériques). Si vous n'avez plus votre certificat d'assurance, vous trouverez, dans le texte d'aide du calculateur de simulation les données de contact par l'intermédiaire desquelles vous pourrez obtenir vos données de connexion.

Veuillez noter qu'il s'agit de données concernant vos capitaux d'épargne et d'assurance actuels qui doivent donc être traitées avec la diligence requise.

#### Nouveauté: hypothèques également à des tiers

Lors de sa réunion du 11 mai 2016, le Conseil de fondation a décidé d'offrir des hypothèques également à des tiers. Les règlements restrictifs s'appliquant aux hypothèques pour les destinataires en cas de sortie de la PPS n'ont donc plus lieu d'être. Les conditions applicables aux destinataires de la PPS et aux tiers sont identiques. Vous trouverez les conditions en vigueur sur notre site Internet sous 'Hypothèques/EPL'. Permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait que nous offrons actuellement d'excellents conditions.

Avec nos salutations les meilleures

P. gref

Pour le Conseil de fondation de la PPS

Peter Graf Elisabeth Müller

Président Gérante